



# LE MONDE OUVRIER FTQ

Juin 1992 N° 6

## UN VIEUX RÊVE PREND FORME



Photo Normand Rajotte

# SOMMAIRE

**Les colloques pour l'emploi:  
un franc succès**

**Pages 3 à 6**

**Une expérience en alphabétisation**

**Page 7**

**Être réfugié politique**

**Page 8**

**La FTQ au pays de la FTO**

**Liste des conflits**

**Page 9**

**Le Fonds et le développement régional**

**Page 10**

**À la source**

**Pages 11 à 14**

**Gain pour le secteur public**

**Page 15**

**Mobilisations contre les fermetures**

**Pages 16-17**

**Colloque sur la fiscalité**

**Page 18**

**Même rentables, les usines ferment**

**Page 19**

**Nouvelles brèves**

**Pages 20 à 23**

**Coupon d'abonnement**

**Climat de vacances**

**Page 24**



## Une visite au chantier

Membres du Bureau de la FTQ, de la Société immobilière, ingénieurs et architectes ont visité, le 25 mai dernier, LE COMPLEXE FTQ. Ce qui a été un rêve pendant de nombreuses années est sur le point de devenir réalité.

À pareille date, l'année prochaine, la centrale et un très grand nombre de syndicats-FTQ seront réunis sous un même toit. Tout avance rondement en respectant l'échéancier. Lors de la visite, on a même marché sur le plancher du 9<sup>e</sup> étage.



La première parution du Monde ouvrier remonte au 18 mars 1916, ce qui en fait le doyen des journaux syndicaux au Québec et au Canada.

Toute reproduction totale ou partielle des articles contenus dans Le Monde ouvrier est permise à condition d'en indiquer la source.

Bulletin d'information publié par la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)  
Président: Fernand Daoust      Secrétaire général: Clément Godbout

2 100, avenue Papineau, 4<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H2K 4J4  
Téléphone: (514) 527-8533    Télécopieur: (514) 521-0063

Responsable: André Messier

Secrétariat: Aline Vallières

Collaboration: Alain Gauthier, Fonds de solidarité; Pierre Richard, FNCMFTU; Yvan Boucher, Robert Demers, André Leclerc, Jean-Pierre Néron, Dominique Savoie, FTQ.

Mise en page «À la source»: Anne Brissette

Tirage: 50 000 exemplaires

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec



## Les colloques régionaux pour l'emploi

## Plus de cohérence dans notre action syndicale

Les colloques régionaux pour l'emploi de la FTQ ont réuni, durant le mois de mai, près de 500 personnes qui ont clairement indiqué que «L'emploi, on en fait notre affaire». Les discussions sur les orientations de la centrale en matière de maintien et de développement de l'emploi, de même que sur l'organisation du travail et la concertation, ont eu lieu dans un grand climat de confiance, de respect et d'ouverture.

On a posé les premiers jalons d'une réflexion sur les moyens que nous devons mettre de l'avant pour atteindre cet objectif de plein emploi, à tous les niveaux, dans nos milieux de travail, dans nos régions, au niveau national.

Il y a là tous les ingrédients nécessaires pour poursuivre, dans l'année qui vient, une réflexion plus approfondie. Le partage des expériences vécues dans différents syndicats locaux permettra aux participants et participantes d'aller de l'avant dans leurs milieux de travail tout en apportant de l'eau au moulin de la réflexion de la centrale et des syndicats affiliés.

Une promesse a été faite: un colloque national nous réunira à la fin de l'année 1992. Ce colloque devrait nous permettre de pousser plus loin notre réflexion sur les nouvelles stratégies syndicales que nous devons développer dans nos milieux de travail.

Le mot d'ordre est lancé: «L'emploi, on en a fait notre affaire». Nos actions à venir ne manqueront pas de faire bouger nos partenaires parce que nous aurons sans nul doute l'appui de tous les Québécois et de toutes les Québécoises. L'excellente couverture médiatique de nos colloques régionaux pave la voie à une mobilisation de toute la société québécoise.



Photo Stéphane Lemire



Photo Michel Tessier



Photo Josée Kéroutac

# Se prendre en main, devant la catastrophe de l'emploi

Alors que la crise économique de 1982-1983 laissait encore ses marques, celle de 1991 nous a frappés de plein fouet, dans tous les secteurs, dans toutes les régions. Il n'y a pas un syndicat, un coin de pays qui ne souffre des effets de la crise. Et nous voyons bien que, laissés à eux-mêmes, nos gouvernements et nos employeurs ne développeront pas de stratégies de relance économique qui tiennent vraiment compte de la création d'emplois. Il fallait donc se prendre en main et faire de l'emploi notre affaire.

## Une crise aux effets désastreux

En mars 1992, nous avons atteint le plus haut taux de chômage depuis la crise de 1982-1983, 12,5 %. Et c'est sans compter les bénéficiaires de l'aide sociale et les chômeurs et chômeuses découragés qui ne se cherchent plus d'emploi.

Depuis déjà plus d'un an, il ne se passe pas une semaine sans qu'une fermeture d'entreprise ne soit annoncée. Le marasme du secteur de la construction avec son cortège de travail au noir se poursuit. Les coupures de postes et de services sont le lot quotidien des travailleurs et des travailleuses des secteurs public et parapublic. Pire, nous n'avons pas d'indice nous permettant de croire que ce flot s'arrêtera.

La pauvreté ne s'exprime peut-être pas de la même manière, au quotidien, dans toutes les régions. Mais la pauvreté, ce sont des portes qui se ferment pour tout le monde, plus particulièrement pour les femmes, les jeunes et les enfants. La pauvreté, c'est aussi l'augmentation du nombre de sans-abri et de groupes d'aide liés aux besoins de base (nourriture, vête-

ments, etc.); c'est aussi les problèmes scolaires des enfants et, ultimement le décrochage scolaire; ce sont des problèmes de santé,



Photo Photo CDM

d'alcoolisme ou d'autres toxicomanies; ce sont... la multitude de problèmes sociaux et économiques qui font les manchettes des médias, quotidiennement.

Travailler ne permet pas toujours de ne pas être pauvre. Un fort pourcentage de ceux et celles qui vivent sous le seuil de la pauvreté travaillent, dans de mauvaises conditions de travail (travail précaire, à temps partiel, sur appel, au salaire minimum, etc.).



Photo Marcel Gélinas

**Travailler, dans des emplois de qualité, avec de bonnes conditions de travail, c'est la seule solution pour sortir de la pauvreté issue de la présente crise économique. Les colloques pour l'emploi, c'est un pas syndical dans la direction du plein emploi.**

## Où sont les créateurs d'emplois?

Pendant ce temps, nos partenaires gouvernementaux et patronaux s'agitent de tout bord tout côté sans que nous n'ayons l'impression que la création d'emplois est au bout du tunnel.

Les employeurs proposent leurs solutions à la crise. Tout en diminuant le nombre d'emplois, ils demandent aussi des concessions salariales et d'autres avantages et la flexibilité à tout crin. Ils mettent sur pied des programmes de productivité ou de qualité bien souvent sans nous y

associer réellement.

Les gouvernements, quant à eux, nous écrasent en coupant dans l'universalité des programmes sociaux (au Québec dans les services de santé et les services sociaux; au fédéral avec les allocations familiales) ou en y imposant des contraintes (au Québec, avec l'aide sociale; au fédéral, avec l'assurance-chômage). Ils joignent leurs voix à celles des employeurs en tenant le discours de la productivité et en nous proposant différentes stratégies en faveur de l'emploi (les grappes industrielles du ministre Tremblay, la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre du ministre Bourbeau, les stratégies de développement régional des ministres Picotte et Johnson). Mais les projets sont encore bien vagues et les résultats, s'il y en a, viendront peut-être bien tard.

**Là aussi, il était plus que temps que nous nous prenions en main, que nous définissions nos stratégies syndicales pour le maintien et le développement de l'emploi. Les colloques régionaux c'est un premier pas.**

Dans les milieux de travail

## Une stratégie syndicale mobilisante

Les colloques auront permis aux participants et aux participantes de découvrir plus concrètement quel genre de démarche on peut mettre de l'avant dans nos milieux de travail. Le «Guide d'action pour sauver nos emplois» est un nouvel outil, produit par la FTQ, qui peut soutenir le travail d'un comité local de maintien et de développement de l'emploi, à chacune des étapes de la démarche: dépistage, analyse, stratégie et action.

### Dépister en regardant plus large

Dans notre entreprise, il faut regarder la situation de l'emploi en commençant à s'intéresser à des aspects de l'organisation que nous avons l'habitude de laisser de côté. Pour détecter les principaux signes de turbulence, il faut regarder les modifications récentes ou appréhendées à la propriété de l'entreprise, au désinvestissement, à la mauvaise gestion, aux baisses de ventes ou de clientèles, à la concurrence, à la recherche et au développement, etc. Le Guide propose un questionnaire pour faire ce premier dépistage.

On a aussi souvent intérêt à s'associer aux différents syndicats locaux dans une même entreprise et à mettre tous nos membres dans le coup. Ce que nous ne savons pas, d'autres personnes peuvent le savoir.

Parce que nous voulons faire de la prévention, au moins tout autant sinon plus que de la réparation, cette opération de dépistage pourrait être reprise périodiquement et nous pourrions développer

une stratégie syndicale qui nous permette de maintenir ou d'améliorer la situation.

### Analyser en touche-à-tout

Pour devenir plus compétents, pour pouvoir interpellier l'employeur, il faut, à partir des signes de turbulence, analyser la situation globale de notre entreprise. C'est alors qu'on prend mieux conscience de toutes les interrelations entre les différentes activités de notre entreprise (gestion, finances, marketing, production et ressources humaines) et leurs effets sur le maintien et le développement de nos jobs.



Photo Serge Jongue

Un département qui ferme, même si cela n'a pas d'effets à court terme sur nos membres, peut être un indice sérieux, par exemple, de déménagement prochain de l'ensemble de la production ou de services.

Bien sûr, nous avons nos habitudes. Nous sommes plus à l'aise pour discuter de production ou de services (que nous faisons) ou de ressources humaines (que nous sommes) que de gestion, de finances ou de marketing. Et pourtant, il est essentiel que nous mettions le nez partout, que nous tou-

chions à tous les aspects de l'organisation de notre entreprise.

### Contre des employeurs réticents, formation et information

Nous sommes peu nombreux à croire que nos démarches seront accueillies avec enthousiasme par nos employeurs. Si l'enthousiasme est présent, nous sommes aussi fort méfiants. N'avons-nous pas en tête de nombreux exemples historiques où les employeurs nous tendaient la main en période de crise pour nous la retirer dès que les choses allaient mieux.

Nous sommes toutes et tous conscients et un peu effrayés par toutes les énergies qu'une telle démarche peut entraîner, à l'heure où nous sommes grandement sollicités par l'application de nos conventions collectives, par les dossiers de la CSST, etc. Nous sommes aussi très nombreux à accepter la nécessité d'interventions élargies, dans des domaines qui nous sont

moins familiers mais où nous sentons, peut-être pour la première fois aussi concrètement, que l'avenir de nos emplois est mis en cause.

Nous considérons cependant ces interventions comme synonymes de négociation et, à ce titre, nous croyons qu'il est essentiel de mobiliser nos membres à chacune des étapes. Il faut que le dépistage des signes de turbulence et leur analyse impliquent le plus grand nombre. Il faut se donner les outils de la formation économique et de l'information pour enrichir nos analyses et nos stratégies.

## Le vent de la concertation

## Des orientations diversifiées

La concertation, tout le monde en parle. Chacun a sa définition... ses expériences positives ou négatives. Parce que cela implique des rapports suivis avec les employeurs et les gouvernements, la méfiance est aussi très grande. Mais certaines orientations se dégagent.

**Participer pour négocier**

Dans nos milieux de travail, qu'on l'appelle concertation, participation ou autres, nous pensons qu'il s'agit toujours de la négociation, dans un cadre différent, plus quotidien et sur de nouveaux sujets auxquels, par le passé, nous prêtions tous (les employeurs et les syndicats) moins d'attention. À cause de la présente situation économique, plusieurs croient que les syndicats sont en bonne position pour faire reconnaître certains de leurs objectifs auprès d'employeurs qui sont, eux aussi, à la recherche de solutions plus durables.

Il est donc essentiel que la FTQ et les syndicats affiliés définissent clairement et rapidement les contours de nos stratégies syndicales en matière, par exemple, d'organisation du travail, de programmes de qualité ou de productivité, etc. Le prochain colloque de la FTQ est donc attendu avec impatience.

**Se concerter pour avancer nos idées**

Au niveau sectoriel, régional et national, même si cela agace grandement plusieurs de nos membres et de nos militants et militantes, nous reconnaissons la nécessité

d'intervenir dans différents forums où nous sommes conviés, avec le patronat, par les gouvernements. Nous souhaitons cependant que ces



Photo Jean le photographe

interventions se fassent dans le respect de nos traditions de démocratie et que nous mettions en place les réseaux de coordination qui s'imposent.

On constate cependant un certain scepticism face à l'atteinte de nos objectifs par ce moyen ainsi qu'une crainte largement répandue



naire légitime en ce qui a trait au développement économique (emploi et main-d'oeuvre) dans un contexte de concertation passe par la reconnaissance des besoins immédiats et futurs du mouvement syndical.

**Pour participer, il nous faut des assurances que nous pourrions nous développer comme mouvement syndical, que nous puissions accroître le taux de syndicalisation au Québec;**

**Pour participer, il nous faut des moyens financiers qui permettront d'informer et de former notre monde, de créer des réseaux. Nous ne voulons pas être des cautions morales;**

**Pour participer, il faut que le mouvement syndical soit représenté équitablement aux différentes tables où on nous demande de siéger.**

**Quel que soit l'endroit où nous faisons valoir nos droits et nos revendications, dans notre milieu de travail, dans notre région, dans notre secteur d'activité ou sur le plan national, une chose demeure claire. Nous aurons toujours besoin de bâtir et de maintenir notre rapport de force. C'est l'outil qui assurera la crédibilité et le poids des interventions de nos représentants et de nos représentantes.**

que nous ne puissions faire dans ces différents organismes un travail efficace. Pour tous et toutes, il est essentiel que la reconnaissance du mouvement syndical comme parte-

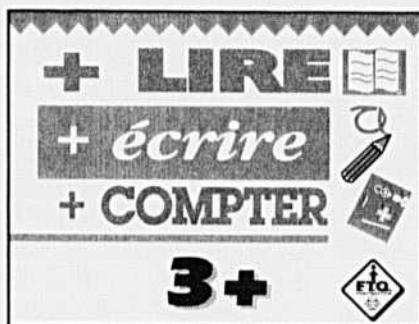
# La FTQ-construction ouvre la porte dans les Laurentides

*«J'aimerais bien pouvoir me débrouiller en lecture et en écriture. Mais je ne me vois pas retourner sur un banc d'école à 40 ans. C'est trop tard pour moi.»*

**Cette réaction est courante chez les travailleurs et travailleuses qui ont de la difficulté à lire, à écrire et à compter. On estime qu'au Québec, une personne sur trois vit un tel problème. Aux prises avec un handicap qui leur cause mille et une difficultés dans leur milieu de travail et dans la vie de tous les jours, ces hommes et ces femmes développent une multitude de trucs pour fonctionner et ne voient pas la possibilité de s'en sortir.**

C'est pourquoi la FTQ-construction et plusieurs de ses syndicats (charpentiers-menuisiers, électriciens, manoeuvres, opérateurs de machinerie lourde, peintres et poseurs de systèmes intérieurs) ont décidé de s'impliquer activement dans la formation de base de leurs membres en lecture, en écriture et en calcul.

«Comme syndicat, nous avons une responsabilité envers nos membres pour qui lire, écrire ou compter représentent un obstacle presque insurmontable. C'est une question de sécurité d'emploi, de possibilité de se perfectionner, de mieux-être dans la vie de tous les jours», explique André Forest, responsable du dossier à la FTQ-construction.



## Une expérience-pilote

Dans un premier temps, la FTQ-construction a décidé de mener une expérience-pilote auprès de ses quelque 4 000 membres des Laurentides. Cette expérience est menée avec le soutien de la FTQ et de sa responsable en formation de base Louise Miller.

Tout d'abord, afin de bien identifier les besoins, des entrevues seront menées auprès des membres de la région sur les chantiers, dans les assemblées et dans les journaux; une affiche et un dépliant très visuels ont été produits. Le but de cette sensibilisation est de montrer qu'il existe une solution pour ceux qui veulent apprendre à lire, à écrire et à compter.

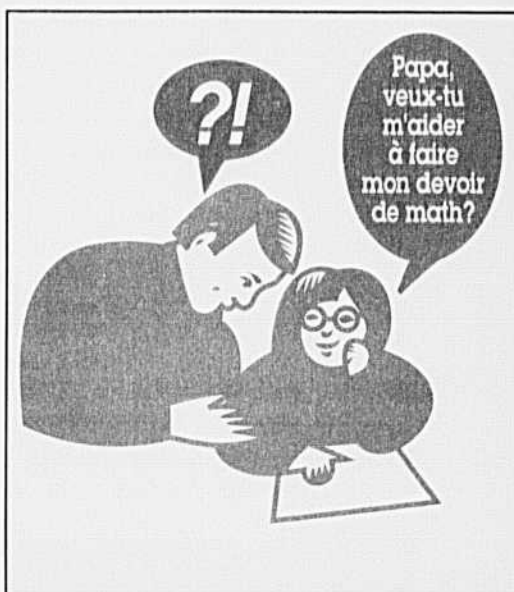
Enfin, des contacts ont été faits avec les commissions scolaires de la région afin de préparer le terrain pour constituer des groupes de formation de base pour l'automne prochain.

## Adaptée à notre réalité

Il n'est pas question de retourner à «la petite école» des adultes qui l'ont quittée il y a 10, 20 ou 30 ans. Les cours de formation de base qui seront offerts aux travailleurs de la construction des Laurentides seront adaptés à leur réalité; ils seront bâtis en collaboration avec les syndicats de la FTQ-construction avec du matériel proposé par eux. Les participants apprendront à leur rythme et dans un climat de fraternité.

À partir de l'expérience des Laurentides, la FTQ-construction compte étendre ce service à ses membres dans les autres régions du Québec.

Cette possibilité qui est offerte à ceux qui sont intéressés à se former ou à se perfectionner en lecture, écriture et en calcul, n'enlève cependant pas la responsabilité des syndicats de la FTQ-construction de protéger leurs membres qui vivent ce problème; il faut notamment adapter le milieu de travail et les mesures de sécurité à leur réalité, il faut offrir une formation professionnelle pratique sur les chantiers.



# Fuir son pays pour sauver sa vie

En sortant du Centre de recherche criminelle anti-gang de Port-au-Prince, le 20 décembre dernier, Abel Pointdujour et Evans Saintuné avaient l'impression de sortir d'un cauchemar. Mais pas tout à fait. Le cauchemar était partout. Ils n'avaient pas le choix, s'ils voulaient la vie sauve, il fallait se cacher. Comme des dizaines d'autres militants syndicaux dont le crime principal est de réclamer la poursuite du processus démocratique par le retour à l'ordre constitutionnel. Et bien sûr, la fin des tueries.

## Le major patron

Trois jours plus tôt, à dix heures du matin, Abel et Evans étaient au travail à la compagnie Électricité d'Haïti lorsqu'ils furent demandés au bureau du major. Ce dernier, un militaire, trône au siège de la compagnie depuis le coup d'État qui a chassé le président Jean-Bertrand Aristide.

Arrivés devant lui, deux soldats et un officier en civil leur demandent de les suivre. Ils n'ont pas de mandats et ils ne savent pas pourquoi ils sont chargés de les emmener. Ils les menotent pour tant et, arrivés dehors, les jettent à une meute de vingt soldats entassés dans une jeep.

Alors commence le cauchemar. Tout au long du parcours qui les mène au centre de la répression, on leur promet la torture et on multiplie les menaces de mort. Ils sont d'abord placés dans un cachot de garde à vue pendant quelques heures, puis appelés pour interrogatoire.

## Dangereux criminels

L'interrogatoire, c'est davantage une avalanche d'accusations. On les traite de terroristes, spécialistes en fabrication de cocktails molotov, manipulateurs d'explosifs, à qui Aristide aurait remis des

armes. Ils auraient d'ailleurs eu l'intention de faire sauter tous les postes de police. Rien que ça!

«La vérité, de dire Abel, c'est que notre syndicat a joué un rôle actif dans la lutte contre la corruption. Après l'élection d'Aristide, nous avons contribué à démasquer une foule de fraudeurs, tant à l'intérieur de la compagnie que parmi les militaires. C'est ça qu'on ne nous pardonne pas. Plus, bien sûr, le fait de réclamer ouvertement le retour du président élu.»

## Un lieu infecte

Après cette séance d'intimidation, pendant qu'on va perquisitionner leurs domiciles, ils sont jetés en cellule. Il s'agit d'une pièce carrée dans laquelle sont entassés soixante prisonniers. Il n'y a là ni lit, ni installation sanitaire. L'espace est trop restreint pour s'y coucher. On fait ses besoins à même le sol. Ils passeront trois jours et trois nuits dans ce lieu infecte.

Ils y côtoieront des prisonniers détenus là depuis plusieurs semaines sans jamais pouvoir sortir. L'un d'entre eux était là depuis trois mois. Son crime: il avait été pris à écouter les nouvelles à la radio de la «Voix de l'Amérique». Un autre était encore incapable de bouger une semaine après avoir été

torturé. Tous étaient des prisonniers politiques.

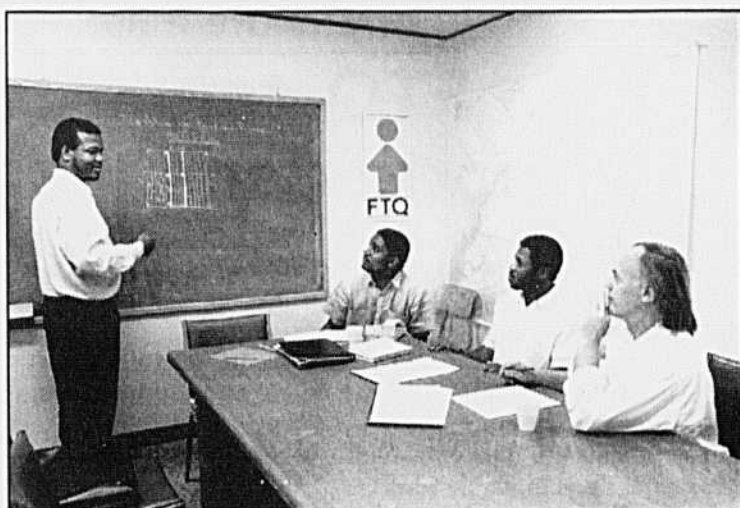
## La solidarité internationale

Trois jours après leur internement, Abel et Evans sont appelés chez le commandant. Celui-ci leur annonce, sarcastique, qu'ils sont relâchés «parce qu'ils ont beaucoup d'amis à l'extérieur». Ils comprendront après: une campagne de protestation internationale a été déclenchée, dès leur arrestation.

«Les militants et militantes qui vivent dans des pays démocratiques ignorent le pouvoir qu'ils ont parfois, de prétendre Evans. Leurs protestations font souvent la différence entre la vie et la mort d'un prisonnier...»

Les deux militants syndicaux ont d'abord dû vivre dans la clandestinité pendant deux mois. Puis, ils ont appris qu'ils étaient recherchés à nouveau et, la répression s'accroissant, tout indiquait que cette fois-là serait fatale. Ils ont finalement réussi à fuir le pays et à gagner le Québec. Ils ont entamé des procédures pour obtenir le statut de réfugiés politiques.

Comme Jean-Harry Clerveau, secrétaire général adjoint de leur syndicat, qui avait réussi à fuir le pays dès les premiers jours après le coup d'État pour se rendre au congrès national du SCFP.



En compagnie d'André Leclerc de la FTQ, Abel Pointdujour, Jean-Harry Clerveau et Evans Saintuné, trois dirigeants du syndicat d'Électricité d'Haïti ont dû fuir leur pays pour avoir la vie sauve.

Photo Serge Jonque

# Le syndicalisme canadien, précurseur des nouvelles relations Québec-Canada

Faisant le bilan des deux forums organisés conjointement par la FTQ et les Fédérations du travail de l'Alberta et de l'Ontario, Fernand Daoust soutient que des changements majeurs pointent à l'horizon au chapitre des relations Québec-Canada dans le mouvement syndical.

«Dans le passé, le mouvement syndical canadien a su s'adapter pour faire place à un authentique syndicalisme québécois, de rappeler le président de la FTQ. Je pense ici au statut particulier qu'on a reconnu à la FTQ et à l'autonomie relative consentie à des structures québécoises par bon nombre de syndicats canadiens et internationaux.»

## Nouveaux défis

Tous ces changements étaient nécessaires pour maintenir un lien fort entre les organisations canadiennes ou nord-américaines et leur membership québécois. Les organisations qui ne l'ont compris sont à peu près disparues de la carte syndicale du Québec.

Aujourd'hui, les structures

politiques du Canada sont remises en cause et l'ensemble du mouvement syndical québécois milite en faveur de la souveraineté. Le mouvement syndical doit composer avec cette nouvelle réalité et agir en précurseur dans la définition de nouvelles relations Québec-Canada.

Le nouveau défi consiste à préserver intacte et renforcer la solidarité des travailleurs et des travailleuses du Québec et du reste du Canada au-delà des changements constitutionnels.

## Prise de conscience

«Mais pour en arriver là, de dire Fernand Daoust, il faut d'abord bien connaître de part et d'autre nos positions fondamentales. L'expérience des deux forums nous indique que les syndicalistes du Canada-anglais n'avaient pas encore conscience du sérieux des aspirations souverainistes du mouvement syndical québécois.»

«De notre côté, nous n'avons peut-être pas pris la mesure de la détermination avec laquelle nos vis-à-vis canadiens veulent défen-

dre les valeurs rattachées à la structure fédérale. Ils ont, comme nous, un projet de société. Mais eux veulent le réaliser dans le cadre d'une structure canadienne centralisée, alors que notre chantier à nous, c'est le Québec.»

## Des intérêts communs

Les syndicalistes participants aux deux forums ont pu identifier leurs différences. Mais ils ont aussi reconnu leurs intérêts communs. Tous veulent préserver une qualité de vie et une justice sociale qui distingue le Canada de son voisin du Sud. «Nous aurons à mener des luttes communes, à serrer les coudes. Mais nous serons d'autant plus solidaires qu'à l'aise dans nos structures,» de conclure Fernand Daoust.

Le président de la FTQ croit qu'il faudra multiplier ces occasions de dialogues et engager rapidement des pourparlers qui permettent de réviser en profondeur les relations et les structures du mouvement syndical canadien et québécois.

Liste des conflits FTQ

(au 29 mai 1992)

Employeur	Ville	Nbre de trav.	Syndicat	Début du conflit
Société de gestion des activités communautaires de l'Île Notre-Dame	Montréal	15	Alliance int. employés de scène-local 56	91.02.28
Lomex inc.	Montréal	100	TUAC-625	91.05.06 (lock-out)
Briqueterie St-Laurent (Division de brique Jannock Itée)	La Prairie	47	ABV-218	91.09.25
Nationair	Montréal	450	SCFP	
			Div. transport aérien	91.11.19 (lock-out)
163-642 Canada inc. (Waldman)	Montréal	28	TUAC-501	92.01.23
Verchères Autos inc. (Longueuil Honda)	Longueuil	10	Métallos-7625	92.01.30
Les Jeunes sportifs Hochelaga inc.	Montréal	4	UES-800	92.03.13
Farbec inc. (Pharmacie Jean Coutu)	Québec	35	UES-800	92.03.22
Ville de Shawinigan (Section des loisirs)	Shawinigan	7	SCFP-1337	92.03.30 (lock-out)
Le Centre mécanique de Mauricie Itée	Cap-de-la-Madeleine	5	Frat. canadienne cheminots-298	92.04.15
Minerais Lac Itée (La mine Doyon)	Rouyn-Noranda	25	Métallos-9019	92.04.23
Siemens Electric Itée	Drummondville	250	TCA-244	92.04.25
Termaco Itée	St-Jean-sur-Richelieu	30	Métallos-8896	92.05.11 (lock-out)
Oeuvre et fabrique de Notre-Dame de Montréal (Cimetière Notre-Dame Des Neiges)	Montréal	144	UES-800	92.05.12



## *Avec les SOLIDE, le Fonds continue de s'impliquer au niveau régional*

**La situation de l'emploi au Québec n'est pas des plus reluisantes et peu d'indices laissent présager une amélioration de cette situation à court terme. Le chômage qui afflige des milliers de travailleurs et de travailleuses, dont une grande partie de nos jeunes, est un fléau qu'il faut combattre avec vigueur.**

Pour participer à l'amélioration du niveau d'emploi dans les régions, le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ), en collaboration avec l'Union des municipalités régionales de comté du Québec (UMRCQ), a mis sur pied, en octobre 1991, la société en commandite SOLIDEQ destinée à soutenir l'implantation d'un réseau de SOLIDE dans toutes les MRC du Québec.

Une SOLIDE, c'est une Société Locale d'Investissement dans le Développement de l'Emploi. Ces SOLIDE, en plus de doter le milieu d'un levier de développement économique, ont pour mandat d'investir dans le démarrage de nouvelles entreprises ou dans l'expansion d'entreprises existantes au niveau régional afin de maintenir et de créer des emplois. Les montants d'investissement se situeront entre 5 000 \$ et 50 000 \$. De plus, les SOLIDE dresseront une expertise en matière de création d'entreprises et de gestion du capital de développement à l'échelle des MRC.

SOLIDEQ a pour fonction de favoriser l'éclosion des SOLIDE et est responsable de la structuration du réseau. Le Fonds de solidarité s'est

engagé à investir 10 millions \$ dans la nouvelle société en commandite pour le financement des SOLIDE. Pour chaque dollar souscrit en actions au Fonds par un groupe de citoyens ou de citoyennes qui sera constitué dans une des MRC, le Fonds versera un dollar à SOLIDEQ qui elle, financera la SOLIDE créée dans la MRC. Un montant global de 10 millions \$ a été fixé pour l'ensemble des MRC.



SOLIDEQ est dirigée par Jean-René Laforest, responsable du développement du réseau de SOLIDE. Il a travaillé pour différents organismes, notamment à la Société de développement des coopératives, au Mouvement Desjardins et dans une coopérative de travailleurs dans le domaine ambulancier. Jean-René bénéficie donc d'une longue expérience dans le secteur coopératif.

Si la situation de l'emploi dans votre région est l'une de vos préoccupations, n'hésitez pas à communiquer avec Jean-René pour des informations additionnelles au (418) 624-1634 à Québec.

Photos: Guy Lavigne



# À la source

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC  
 SUPPLÉMENT AU MONDE OUVRIER DE JUIN 1992, N° 6

PROJET DE LOI 35

## Un brouillon à reprendre

**Dans sa forme actuelle, le projet de loi 35 modifiant la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP) ne répond pas aux exigences de la FTQ, qui réclame des amendements majeurs, dans un mémoire soumis au ministre du Travail Normand Cherry.**

Selon Clément Godbout, il est fort décevant de voir que le projet de loi ne tient pas compte des préoccupations syndicales exprimées par la FTQ concernant principalement la déjudiciarisation, la création d'une véritable instance de révision des opinions médicales et la réadaptation. «Nous sommes la seule organisation, a-t-il déclaré, qui a fait un réel effort de proposer des solutions concrètes et réalistes pour aider, de manière constructive, à régler certains des problèmes de la CSST. Nous étions en droit de nous attendre à plus d'écoute de la part du gouvernement.»

### LE PATRONAT FAIT FLÈCHE DE TOUT BOIS

Les associations patronales profitent de la situation en fonçant dans le tas avec la hache plutôt que de tenter une intervention au scalpel, ce qui serait plus approprié. Croyant avoir le meilleur bout du bâton, ils réduisent le débat à des questions d'abus, tout en refusant de faire une véritable analyse des composantes des problèmes de la CSST. Une telle approche ne peut que conduire à un cul-de-sac et constitue un fort mauvais substitut aux correctifs qu'il faut plutôt apporter. Nous sommes en droit d'exiger de nos employeurs qu'ils soient plus responsables.

### DES CORRECTIFS À L'ENTRÉE DU SYSTÈME

Tout en étant d'accord à ce que la CSST retrouve sa capacité de corriger les erreurs les plus évidentes de ses agents d'indemnisation sans devoir attendre 3 ans et obliger les parties à dépenser des sommes astronomiques, la FTQ s'oppose à ce que la révision de l'opinion du médecin traitant par un expert choisi par la CSST puisse avoir lieu avant même l'étape du Bureau d'évaluation médicale. Cette façon de faire nous retournerait à l'ancien régime. C'est pourquoi il faut s'y opposer avec force.



PHOTO: JOSÉE KÉROUACK

Les barrières au recours à l'arbitrage médical et la composition même de la liste des arbitres médicaux ont pour but d'encadrer l'accès à la révision médicale. Les propositions du projet de loi 35 font sauter les procédures pour redonner les pouvoirs à la CSST et rendre la vie plus dure aux victimes, ceux-ci devant assumer plus rapidement les frais d'un expert pour exercer leur recours à la révision d'une décision d'ordre médical défavorable.

Pour la FTQ, la solution passe par une instance médicale crédible et cohérente pour les parties et pour les médecins. Si les décisions reliées à un arbitrage médical et portées devant la CALP sont renversées dans 65 % des cas, c'est que la compétence n'y est pas. **Il faut absolument qu'il y ait un véritable Bureau d'évaluation médicale (BEM) indépendant** qui possède tous les outils de gestion nécessaires à son efficacité.

### DES CORRECTIFS À LA SORTIE DU SYSTÈME

Près de 80 % des périodes d'indemnisation se terminent en dedans d'un mois. On peut facilement en déduire que les 20 % qui restent contribuent drôlement à faire monter en flèche la moyenne des jours indemnisés au-delà des 70 jours en 1991.

Si la CSST et le gouvernement veulent s'attaquer à l'une des grandes causes du déficit, la réadaptation est toute désignée. On peut toujours se plaindre d'abus. Cependant, le système actuel ne peut que générer une file de gens en recherche d'emploi, parce qu'il n'y a pas d'emplois disponibles et parce que le service de réadaptation ne fonctionne pas. **Les solutions proposées par la FTQ résident dans la possibilité de se réadapter dans les emplois autres qu'uniquement «convenables», au sens de la LATMP, à condition que la personne qui accepte cet autre emploi ne perde pas ses droits à la réadaptation et à un emploi convenable, si l'autre emploi vient à disparaître.**

## RÉGLER LES DEMANDES DE RÉVISION AU LIEU DE PLAIDER

Les changements que propose le projet de loi à la procédure de révision et d'appel judiciairisent encore plus le processus au niveau des BRP et limitent dangereusement l'accès à un tribunal indépendant. En effet, le projet fait en sorte que les BRP deviendront le seul endroit où les plaideurs devront se présenter et introduire leur preuve.

Au lieu des 8 000 cas par année qui sont plaidés devant la CALP, ce serait dorénavant plus de 20 000 causes qu'il faudrait préparer dans le moindre détail! C'est le monde à l'envers. Quant à la conciliation avant les BRP, qui fera confiance à ce fonctionnaire nommé par la CSST?

La FTQ comprend fort mal l'attitude patronale et les valse-hésitations du gouvernement qui semblent vouloir maintenir des procédures longues et coûteuses à la CSST. Que gagneront-ils à ce jeu de la judiciarisation qui est trop dispendieux pour tout le monde... Probablement encore plus de maux de tête pour les personnes accidentées et leur syndicat.


Ce que la FTQ propose, c'est d'imiter, par l'intermédiaire des BRP, le processus de conciliation en vigueur au niveau de la CALP, c'est-à-dire par le biais d'un tandem patronal-syndical qui concilie les parties et met tous les efforts nécessaires pour régler les problèmes. Si nous pouvons bien faire fonctionner ce processus à la CALP, pourquoi la CSST ne pourrait-elle pas en faire autant?

## UN DEVOIR À REFAIRE

«Tel qu'on le voit aujourd'hui, le projet de loi 35 est un devoir à refaire.» peut-on lire en conclusion dans le mémoire de la FTQ. Il passe sous silence les articles de la loi qui ne sont pas encore promulgués comme la reconnaissance de tous les secteurs prioritaires, le soutien financier à l'expertise médicale et un véritable droit de recouvrer son emploi lors du retour au travail. De plus, tel que présenté, le projet de loi amènera de plus gros déficits, conduira à plus de judiciarisation, démobilisera tous ceux et toutes celles qui travaillent sur le dossier de la santé et de la sécurité du travail et pourra même faire basculer le système vers la privatisation. La réponse à bien des problèmes consiste à prioriser la prévention et l'information.



## CSST: Plus de 200 personnes participent à la consultation



Le 8 mai dernier, plus de 200 personnes, membres du Conseil général, du Conseil consultatif et responsables de santé et de sécurité, ont participé à une rencontre extraordinaire convoquée pour discuter des positions que devait prendre la FTQ dans le

débat actuel sur la CSST et les amendements à apporter à la loi. Devant les attaques répétées des diverses associations patronales, dont l'objectif avoué est de dénaturer la loi, devant les intentions du président de la CSST et du ministre du Travail de procéder à des changements, la tenue de cette réunion s'imposait. Les participants et participantes en avaient d'ailleurs long à dire et la réunion s'est poursuivie jusqu'à 16 heures. Deux jours plus tard, le dimanche 10 mai, le secrétaire général de la FTQ, Clément Godbout, rendait publiques en conférence de presse les propositions que la centrale

mettait de l'avant pour dénouer l'impasse à la CSST. «Le consensus clair qui se dégageait lors de cette rencontre, affirmait alors le confrère Godbout, c'était l'urgence d'agir. Ne rien faire serait le pire cadeau que l'on pourrait faire aux travailleurs et aux travailleuses. C'est principalement à cause des délais indus et des procédures interminables que les coûts de la CSST ont monté en flèche. La patience de notre monde qui doit représenter les personnes accidentées a atteint les limites du tolérable.» Il mettait aussi en garde ceux et celles qui veulent profiter des difficultés actuelles de la CSST pour anéantir la loi, la dénaturer et la charcuter.

Enfin, le secrétaire général a fortement insisté sur l'importance pour la CSST de faire des questions de la prévention et du droit de retour au travail des priorités. La CSST doit être intransigeante envers ceux qui ne reprennent pas les personnes accidentées. «L'objectif de ces tactiques, a-t-il commenté, est de laisser traîner les dossiers, de provoquer des délais qui privent les travailleurs et les travailleuses de leur dignité. C'est scandaleux!»

## LES NOUVEAUX DÉFIS DE LA SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL

**Le marché du travail se féminise et vieillit, et ces "tendances lourdes" s'accroissent. On s'attend à ce qu'un travailleur sur deux soit une femme en 2006, alors qu'en 1950, une femme sur cinq était sur le marché du travail. Bien que le nombre absolu de décès augmente, l'espérance de vie se situera dans vingt ans à 77 ans pour les hommes et à 83,3 ans pour les femmes. Dire qu'en 1931, l'espérance de vie des hommes était de 56,2 ans et celle des femmes de 57,8. Le profil des accidents et des coûts de la réparation va donc connaître des modifications profondes.**

### LE VIEILLISSEMENT

L'âge de référence est de 45 ans pour être statistiquement âgé. Dans vingt ans, la moitié de la population active l'aura franchi. Le discours actuel sur la retraite hâtive est périmé: les plus de 45 ans formeront la majorité de la main-d'oeuvre, puisque non seulement il y aura pénurie, mais le possible appauvrissement des fonds publics de retraite pourra forcer nombre de travailleurs et de travailleuses âgés à rester au travail. Comme ces derniers ont deux fois moins d'accidents que les 15-24 ans, on pourrait s'attendre à une diminution à ce chapitre. Ça ne sera cependant pas le cas. En effet, quand on est plus âgé, les périodes d'absence sont plus longues et les coûts plus élevés à cause de la rémunération supérieure.

### LA FÉMINISATION

Pour ce qui est de la féminisation croissante du marché du travail, là encore, il faut s'attendre à une augmentation des coûts, puisque la gravité des lésions est plus sérieuse chez les femmes que chez les hommes. De plus, elles sont indemnisées pour des périodes de temps plus longues, un phénomène en croissance de 17 % ces dernières années. Seule l'inégalité salariale explique qu'elles reçoivent des indemnités inférieures à celles des hommes, car ces indemnités sont calculées à 90 % du revenu net, qui se situe pour les femmes à 65 % du revenu touché par un homme. Il faudra tenir compte de l'inévitable rattrapage qu'amènera l'équité salariale. De même, certaines lésions musculo-squelettiques, comme les tendinites, sont deux fois plus nombreuses chez les femmes que chez les

hommes; or, on prévoit que ces lésions pourraient constituer 50 % des réclamations en l'an 2000!

### POUR ÉVITER LA CATASTROPHE, REDÉFINIR LE TRAVAIL

Inutile de dire qu'il faudra drôlement questionner tant les lieux que l'organisation du travail. La prévention et l'élimination des dangers à la source prendront tout leur sens. Des postes de travail devront être modifiés pour mieux répondre aux besoins physiologiques des personnes âgées. Les horaires de travail, les cadences, la charge de travail, devront respecter leur condition physique, ce qui ne pourra que bénéficier à l'ensemble des autres travailleurs et travailleuses. L'accès aux métiers non traditionnels pour les femmes modifiera également l'incidence et la gravité des lésions qu'elles subiront. La réadaptation devra également tenir compte de ces nouveaux facteurs, et le retour en emploi devra être privilégié et valorisé.

Nous ne pouvons que vous conseiller la lecture de deux récentes publications de la CSST, intitulées respectivement "Vieillesse de la population" et "Féminisation de la main-d'oeuvre", portant sur l'impact de ces facteurs sur la santé et la sécurité du travail. Ces publications sont disponibles à la CSST, Direction concertation, évaluation de programmes et prospective. Tél.: (514) 873-7085.

## À P R O P O S

### LE TRAVAIL RÉPÉTITIF, RÉPÉTITIF, RÉPÉTITIF...

On n'a pas fini d'en parler... Les "LATR", ou lésions attribuables au travail répétitif, contribueront pour 50 % des réclamations en l'an 2000, selon une étude américaine récente. Elles ne sont pas le fait d'un accident imprévu et soudain, mais plutôt d'atteintes de faible intensité, soutenues ou répétées, sur une certaine période de temps, que l'on appelle des microtraumatismes.

Aux États-Unis, 20 secteurs d'activités ont été identifiés à risque élevé. Les lignes d'assemblage, la confection de vêtements, les abattoirs et salaisons, les caisses des magasins, sans oublier le domaine du spectacle (les musiciens), ont leur lot de victimes. De 20 à 80 % des personnes travaillant dans ces secteurs ressentent des douleurs musculo-squelettiques. Cependant, très peu atteindront le stage d'incapacité, environ 5 %.

Au Québec, ce type de réclamation n'accorde la présomption au travailleur ou à la travailleuse que dans les cas précis de "lésion musculo-squelettique se manifestant par des signes objectifs (bursite, tendinite, tenosynovite)". Trop souvent, le diagnostic médical ne peut que souligner l'existence de douleurs localisées et l'associer à un des nombreux "syndromes" (du tunnel carpien, DeQuervain, etc.) dont s'est enrichi le vocabulaire médical ces dernières années.

## APPROCHE GLOBALE EN PRÉVENTION

### DU DIAGNOSTIC AUX SOLUTIONS

Il existe au Québec une douzaine d'associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail, les ASP, dont la mission est de fournir aux parties d'un secteur d'activité économique donné, conseils, information et formation en prévention. À l'ASP Affaires sociales, deux administrateurs syndicaux représentent la FTQ, les confrères **Daniel Flynn**, UES-298, et **Claude Généreux**, SCFP.

L'ASP a fait un bilan des deux premières années de ses programmes PAD (Prévention des accidents au dos) et PRAT (Programme de réduction des accidents de travail). On a retenu l'approche dite «d'expertise globale», qui permet de poser un diagnostic de l'ensemble des causes pouvant produire des lésions. En plus de "l'humain" et de la "machine", on questionne tous les aspects d'une situation de travail: organisation, personne, tâche, temps, environnement, équipement, etc.

Dans le bilan, on note que les équipements sont encore mal adaptés, l'environnement inadéquat, la formation et l'information déficientes, les tâches trop lourdes, le temps de travail mal réparti et l'organisation du travail fautive. Un exemple. Les trop nombreux centres d'accueil dont la conception architecturale remonte au siècle dernier: portes trop étroites, chambres encombrées, recouvrements de planchers inadéquats, etc. L'étude démontre aussi que l'absence ou l'insuffisance de personnel explique une bonne partie des accidents. L'objectif est donc de réduire de 15 % la première année, puis de 25 % la deuxième, la fréquence et/ou la gravité des accidents de travail. Dans un secteur où 13 % de la main-d'oeuvre a été indemnisée entre 1986 et 1988, on peut deviner l'ampleur de la tâche.

### UNE APPROCHE VOLONTAIRE

Dans un secteur non encore prioritaire pour ce qui est du représentant à la prévention et du comité santé-sécurité, ces



**Claude Généreux**



**Daniel Flynn**

programmes se fondent sur l'approche volontaire: c'est un comité paritaire qui pose le diagnostic, propose les solutions et fixe un échéancier ou un plan d'action.

À peine 94 établissements ont adhéré aux programmes! Encore aujourd'hui, la réticence patronale est forte, bien que, selon un sondage commandé par l'ASP, l'immense majorité de ceux qui s'en sont prévalus ont été excessivement satisfaits. L'Association devra donc voir, en priorité, à ce que ces programmes soient mieux perçus par les parties.

### DÉFINIR LA DÉFINITION

La définition des notions d'accidents du travail et de lésions professionnelles a fait l'objet de débats depuis l'origine de la première Loi des accidents du travail de 1909.

Le débat est loin d'être clos puisque le plus haut tribunal du Québec devrait rendre une décision suite aux 5 causes qui lui ont été présentées en novembre dernier.

La cour d'appel aura à répondre principalement à deux grandes questions: tout d'abord, l'existence d'un accident du travail ou d'une lésion professionnelle, au sens de la LATMP, constitue-t-elle une question préliminaire à l'exercice de la juridiction de la CALP? En d'autres mots, si la COUR D'APPEL en venait à la conclusion qu'il s'agit bien d'une question préliminaire, la simple erreur de la part de la CALP pour définir la notion d'accident lui ferait perdre sa compétence. En revanche, si la cour répond, comme nous le souhaitons, que la définition et l'applica-

tion des notions d'accidents du travail et de lésions professionnelles sont au coeur même de la juridiction de la CALP, il est évident qu'une simple erreur sur ces matières n'est pas de nature à lui faire perdre sa juridiction.

Si la cour définit ainsi les compétences de la CALP, elle se penchera

sur la deuxième question, plus familière à plusieurs de nos plaideurs et de nos plaideuses. Les décisions rendues par la CALP dans les causes suivantes sont-elles manifestement déraisonnables pour donner ouverture à l'intervention de la part de la cour supérieure: CENTRE HOSPITALIER DES LAURENTIDES (1990) CALP 1085; SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES (1990) CALP 879 et 1085; STCUM (1990) CALP 150 et 476; DOMTAR (1988) CALP 677 et 732; HYDRO-QUÉBEC 500-05-000746-899 et 500-09-000882-894.

### CENTRE CANADIEN D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

#### FINANCEMENT PARTIEL MAINTENU

Même si dans le dernier budget fédéral les conservateurs ont de nouveau procédé à de nombreuses coupures, heureusement, le Centre canadien d'hygiène et de sécurité n'est pas tombé sous le couperet.

Le financement accordé à ce centre national d'information, qui a fait ses preuves au cours des années, devait se terminer le 1er avril dernier, mais le fédéral lui a accordé un montant de trois millions de dollars pour l'année qui vient.

Cependant, ce budget n'est pas suffisant et le Centre devra trouver plusieurs autres millions pour maintenir les services qu'il offre actuellement.

La FTQ, le CTC, et même des organisations patronales, ont fait de nombreuses pressions pour que le financement du Centre ne soit pas coupé. Pour une fois, on a écouté.



## Secteurs public et parapublic

# Des manifestations qui font entendre raison au gouvernement

**Cela faisait longtemps qu'on n'avait pas vu une telle mobilisation syndicale au Québec. Par milliers, les employés de l'État ont répondu à l'appel des syndicats pour exiger le respect de l'engagement pris le printemps dernier par le président du Conseil du trésor, Daniel Johnson. Il y avait 50 000 manifestants et manifestantes à Montréal et plus de 20 000 à Québec.**

Au micro, le président de la FTQ, Fernand Daoust, a déclaré: «Ceux qui ne respectent pas la parole donnée font preuve d'une attitude inacceptable, indigne et infâme».

### Gel accepté à cause du 3 %

Les syndiqués des secteurs public et parapublic avaient accepté en avril 1991 un gel de six mois de leurs salaires à condition de toucher une augmentation de 3 % en juillet 1992 et un montant forfaitaire de 1 %.

Or, le 14 février dernier, le président du Conseil du trésor faisait part de son intention de revenir sur sa signature et d'étaler sur deux ans l'augmentation de salaire de 3 % prévue pour le 1<sup>er</sup> juillet 1992. Il ne verserait que 1 % en juillet 1992, 1 % en janvier 1993 et

2 % en juillet 1993. Il éliminait aussi le montant forfaitaire et voulait prolonger jusqu'en 1994 les conventions collectives qui viennent à échéance en juin, cette année. Il comptait aussi récupérer plus de 600 millions qu'il s'était pourtant engagé à verser aux employés de l'État.

La coalition intersyndicale FTQ-CSN-FIIQ-SCPQ-SPGQ a déposé une contre-proposition: elle ouvrait la porte à la prolongation d'un an des conventions mais exigeait du Conseil du trésor qu'il respecte l'entente de 3 %. Cette offre a été rejetée sans équivoque par Daniel Johnson.

### Des manifestations efficaces

La réaction des syndicats n'a pas tardé à se manifester. Ils ont mis

au point divers moyens de pression qui ont culminé par deux manifestations d'envergure. On n'avait pas vu de telles manifestations de nos membres dans le secteur public depuis la triste période des coupures de 82. Une confirmation de plus que l'indignation était à son comble.

Selon Fernand Daoust, la mobilisation des syndiqués et les manifestations à Québec et à Montréal ont montré la volonté et la détermination des membres d'obtenir le respect de l'entente signée l'an dernier et ont fait fléchir le gouvernement.

La proposition salariale du gouvernement prévoit le maintien de l'augmentation de 3 % à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1992, inscrite dans les conventions collectives qui seront prolongées d'un an au lieu de deux. Quant au montant forfaitaire, il sera suspendu de juillet 1992 à avril 1993. Il s'agit d'un effort supplémentaire de 120 millions de dollars pour les employés des secteurs public et parapublic.

# hé! ça va faire



Photos Serge Jongué.

Les travailleurs et les travailleuses, partout au Québec, posent des gestes pour signifier aux dirigeants et dirigeantes des partis politiques et du monde des affaires, qu'ils et elles en ont assez. En Mauricie, à Montréal, à Québec, au Saguenay-Lac-St-Jean, en Abitibi, dans le Bas du Fleuve, des dizaines de milliers de travailleurs et de travailleuses sont descendus dans la rue, ont tenu des ralliements et des réunions au cours des deux derniers mois pour dire que c'était assez.

Les colloques régionaux pour l'emploi, il fallait les tenir, parce que c'est un investissement dans la prévention de l'emploi, dans la réorganisation du travail et dans le développement de nouvelles stratégies syndicales. C'était aussi l'occasion d'amorcer une réflexion, qui se poursuivra à l'automne, sur l'avenir du syndicalisme. Mais cela ne nous a pas empêchés de nous mobiliser parce qu'il y a trop d'injustices partout autour de nous, trop de problèmes qui sont laissés

en plan, trop d'indécision et de laxisme.

On ne compte plus les moyens de pression utilisés par nos syndicats de la construction pour éliminer le travail au noir et obtenir un régime de sécurité du revenu. Même dans des gestes timides, comme la loi 185, le gouvernement refuse d'aller de l'avant en faisant adopter la loi.

En santé et sécurité du travail, le projet de loi 35 n'est pas conforme aux demandes syndicales et



laisse de côté la promulgation des secteurs prioritaires, promise depuis des années, ne s'attaque pas aux problèmes cruciaux de la réadaptation et du retour au travail.



Photos Serge Jongué.

Le droit à la syndicalisation est toujours bafoué. Là aussi, le gouvernement Bourassa a refusé d'agir dans le dossier de la syndicalisation des chauffeurs et chauffeurs de taxi.

En formation professionnelle, le projet de la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre n'est pas encore acquis.

Dans la santé et les services sociaux, le ministre Côté a annoncé de nouvelles réductions de services, la prise en charge de frais par les contribuables pour certains services qui étaient couverts, sans compter les frais de 2 \$ pour les prescriptions aux personnes âgées.

En condition féminine, la ministre promet un plan d'action depuis plus d'un an. Pendant ce temps les dossiers de l'équité salariale et de l'accès à l'égalité piétinent.

Un grand nombre des emplois qui sont créés, sont des emplois à statut précaire, sur appel, surnuméraires, temps partiel, non-syndiqués. Même ceux et celles qui travaillent s'appauvrissent.

La liste des conflits publiée à tous les mois dans Le Monde ouvrier indique un plus grand nombre de lock-out de la part des employeurs et plusieurs conflits traînent en longueur.



Photo Flageol Photo enr.

Dans des cas comme Consumers Glass, Elkem, Jenkins, etc., ce sont les syndicats qui font la bataille pour sauver les emplois, qui font les analyses de la santé financière des entreprises et qui montent des dossiers pour être en mesure de faire pression sur les gouvernements afin qu'ils forcent les entreprises à vendre à des acheteurs potentiels.

Pendant ce temps, le chômage se maintient à des niveaux inacceptables, le nombre de personnes assistées sociales augmente et les coupures de la loi 37 continuent de s'appliquer.

Le système de taxation perpétue les injustices alors que, de budget en budget, les inégalités s'accroissent, les taxes régressives s'empilent.

Cette panoplie de problèmes, les gouvernements et même les médias les ignorent. On nous inonde de paroles données et retirées, de demi-propositions et de rumeurs, toutes plus constitutionnelles les unes que les autres.

**Si rien ne change au cours de l'été, il va bien falloir reprendre nos moyens de pression à l'automne, n'est-ce pas?**

# Les trois centrales réclament une plus grande justice fiscale

Un trafic des cigarettes florissant, le magasinage outre-frontières qui prend des proportions démesurées, des activités au noir qui prolifèrent: voilà autant d'indices qui montrent que la population en a ras-le-bol des taxes et des impôts. Pourtant, par rapport aux sept principaux pays industrialisés, c'est au Québec que l'on retrouve le taux d'imposition le plus bas: 34,3 %. Mais c'est ici que les particuliers supportent la plus large part des impôts directs: 72,5 % contre 59,6 % en moyenne dans le groupe des sept.

Les trois centrales syndicales du Québec, la CEQ, la CSN et la FTQ, ont donc uni leurs voix le 21 avril dernier pour réclamer du gouvernement Bourassa la mise sur pied d'une commission d'enquête publique sur la fiscalité. La plateforme de leurs revendications vise à mieux partager le fardeau des impôts et des taxes qu'ont à supporter les différentes catégories de contribuables québécois, tant du côté des entreprises que des particuliers.

## Plus juste et axé sur l'emploi

Le mandat de la commission d'enquête consisterait à amener le régime fiscal québécois à mieux respecter les principes d'équité, de progressivité et d'efficacité et de l'axer davantage sur le développement de l'emploi.

Le document de travail préparé par les centrales syndicales indique que malgré de profondes transformations qu'il a subies depuis les années 1960, notre régime fiscal n'avait jamais fait l'objet d'une évaluation globale.



D'où la nécessité d'un vaste débat public sur la question.

## Le chômage coûte cher !

Le gouvernement du Québec doit, de toute urgence, mettre sur pied une stratégie de développement économique axée, en priorité, sur la relance de l'emploi, estiment les trois centrales. On pourrait ainsi augmenter les rentrées fiscales, tout en diminuant les dépenses sociales. Le document de travail souligne que chaque point de pourcentage de chômage coûte 1 milliard de dollars au gouvernement d'Ottawa et 900 millions à celui de Québec.

Selon les centrales, la marge de manoeuvre des gouvernements aurait été beaucoup plus grande s'ils n'avaient pas, au milieu des années 80, modifié le régime fiscal en faveur des entreprises et des contribuables à revenu élevé en réduisant la progressivité des tables d'imposition et en accroissant les abris fiscaux.

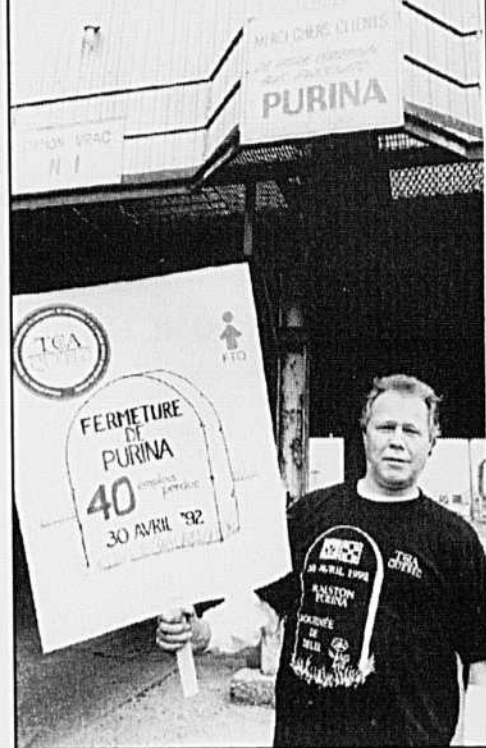


On aperçoit ici Lorraine Pagé, présidente de la CEQ, Gérald Larose, président de la CSN et Fernand Daoust, président de la FTQ, réclamant la mise sur pied d'une commission d'enquête sur la fiscalité afin de mieux respecter les principes d'équité du régime et de l'axer sur le développement de l'emploi.



## Rentables... elles ferment quand même!

Le discours de pseudo-spécialistes suivant lequel la reprise économique serait amorcée se trouve contredit par la réalité quotidienne des fermetures, qui jettent à la rue des centaines de travailleurs et de travailleuses. Mais un phénomène nouveau caractérise cette crise économique qui n'en finit plus: des entreprises tout à fait rentables, qui atteignent des sommets de productivité et dont le marché s'agrandit, ferment également leurs portes!



### Elkem: une usine modèle

Elkem, par exemple, est un producteur de manganèse de Beauharnois fermé depuis le 24 mai 1991. Des études commandées par le gouvernement du Québec prouvent pourtant la rentabilité de l'usine. Une étude scientifique prévoyait «une augmentation de la demande du manganèse au cours des dix prochaines années». Une autre indique que l'usine «est admirée et enviée par tous les autres producteurs de ferro-manganèse et de silico-manganèse pour son four et son rendement exceptionnels».

Selon le directeur du Syndicat des métallos, Lawrence McBrearty, «si le ministre de l'Industrie et du Commerce est sérieux dans son approche des grappes industrielles, il doit tout mettre en oeuvre pour relancer cette usine».

### Ralston Purina: dilapidation de 40 ans de savoir-faire

L'usine Ralston Purina de Ville La Salle était également une usine rentable. La compétence et la fiabilité des travailleurs étaient reconnues. Cette situation n'a pas empêché la compagnie de mettre

un terme le 30 avril dernier à 40 ans d'activités.

Membres des TCA, les travailleurs se sont rassemblés une dernière fois, vêtus de chandails noirs, en signe du deuil de leur emploi. Certains d'entre eux comptaient 39 ans de service!

### Cook: retraite irresponsable

Le 22 mai dernier, c'était au tour de l'imprimerie Cook Canada de Montréal de fermer ses portes. Encore là, il s'agissait d'une entreprise viable et rentable, qui ne faisait face à aucune difficulté financière.

Prétextant qu'il voulait «prendre sa retraite», le propriétaire a vendu son «fonds d'affaires» à une autre entreprise, jetant 60 travailleurs et travailleuses à la rue.

### L'Environnement tue Jenkins

Dans le cas de Jenkins, un fabricant de valves et de robinetterie de Lachine, c'est l'intransigeance du ministère de l'Environnement qui a entraîné la mise à pied définitive de 230 travailleurs et travailleuses. Sa décision de reclasser les sables contaminés comme «déchets dangereux» a eu

pour effet d'effrayer les acquéreurs potentiels de Jenkins.

Créée en 1906, cette entreprise a été mise en faillite le 19 février dernier. De concert avec l'AIM et le Service Urgence-Emploi du CTM, la FTQ multiplie présentement les démarches auprès de la Ville de Lachine, du ministère de l'Industrie et du Commerce, du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu et d'un un acheteur éventuel.

### Philips: de 900 à 200 employés

Quant à l'usine de Philips de Ville Saint-Laurent, elle comptait 900 travailleurs et travailleuses à la fin de 1990. Le 1er mai dernier, 480 ont été mis à pied dont 280 membres du Syndicat des travailleurs unis de l'électricité, radio et machinerie du Canada (TUE). L'usine ne compte plus que 200 personnes.

L'entreprise était pourtant rentable. Mais la décision du gouvernement américain d'imposer une surtaxe à l'exportation de 3,9 % conjuguée au maintien d'un dollar élevé par la Banque du Canada ont entraîné sa quasi-fermeture.

# EN BREF

## Manif pour rouvrir Emballages Consumers

Photo: Serge Jonqu 



En refusant de vendre son usine de Candiac, Emballages Consumers ne cherche qu'à protéger le monopole qu'elle détient sur le contenant du verre au Québec et au Canada. Telle est la conclusion à laquelle arrivent la FTQ et l'ABV.

Ainsi, la compagnie italienne Ormelvetto, qui possède une grande expertise dans l'industrie du verre, s'est fait dire non par Emballages Consumers, qui préfère fermer et démanteler son usine.

Clément Godbout, secrétaire général de la FTQ, est indigné: «Pouvons-nous accepter qu'une entreprise s'assoit sur son monopole et prive le Québec de nouvelles possibilités? Il est temps que le ministre responsable du développement industriel hausse le ton et force Consumers à vendre son usine de Candiac si elle n'est pas capable de continuer les opérations», affirme-t-il. ♦

## Un budget décevant

Le président de la FTQ «ne trouve pas très réjouissant le dernier budget du ministre des Finances du Québec pour les centaines de milliers de chômeurs et chômeuses que compte le Québec actuellement». Étant donné la fragilité de la reprise économique qu'on nous annonce, Fernand Daoust aurait souhaité que le gouvernement renonce à introduire la TVQ sur les services qui, estime-t-il, «risque d'annuler l'effet des timides mesures de relance économique proposées par le ministre».

Il fait aussi ressortir les contradictions entre le discours et l'action du gouvernement. Tout en vantant les vertus de la concertation, le gouvernement met en effet de l'avant un programme «d'intéressement des travailleurs» sans aucune consultation avec les représentants du mouvement syndical. Il déplore enfin l'imposition des mesures de tarification sur les services sociaux et de santé, solutions qu'il juge «rétrogrades». ♦

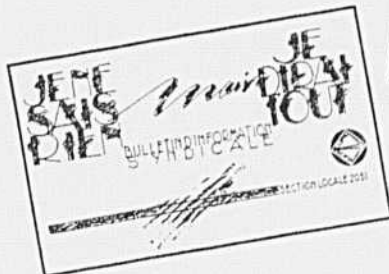


## Votre journal local bientôt dans ces pages!

Notre banque de publications locales ne se tarit pas. Mais si vous produisez un journal local et que vous ne nous l'avez pas encore fait parvenir, faites vite! C'est justement celui-là que nous avons hâte de montrer aux lecteurs du Monde ouvrier...

N'oubliez pas d'indiquer:

- le nom de votre syndicat et le numéro de votre section locale;
- le tirage;
- le nom de la personne responsable et ses coordonnées. ♦



SAVIEZ-VOUS QUE!

# Menace à la vie familiale des employées des Caisses pop

Le vent de colère qui souffle parmi les employées de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest du Québec (FMO) s'est manifesté par une grande manifestation qui a eu lieu au Complexe Desjardins, à Montréal, le 26 mai dernier.

La FMO veut forcer le personnel de plus d'une vingtaine de caisses populaires à travailler le samedi ainsi que plusieurs soirs par semaine sans compensation pour les inconvénients causés. Or, comme le fait remarquer le coordonnateur des négociations pour le SEP57, Réal St-Pierre, «un grand nombre de ces femmes ont de jeunes enfants, ce qui rend l'organisation de leur quotidien déjà passablement compliqué».

Malgré tout, le syndicat n'a

pas fermé la porte. Il propose plutôt que, là où la concurrence pour

rait justifier une extension des heures d'affaires, ce soit les travailleuses à temps partiel qui l'assument, sur une base volontaire. Selon lui, ce pourrait aussi être une excellente occasion de créer de l'emploi.

D'ailleurs, le discours de Desjardins cadre mal avec sa façon d'agir. Il a rejeté l'offre du syndicat de créer une table de concertation. La présidente du Comité de regroupement des unités de caisse (CRUC), Francine Hébert, admet que le mouvement Desjardins est reconnu pour investir dans la formation professionnelle, «mais le problème, dit-elle, c'est qu'il veut être seul à décider du pour qui, du pourquoi et du comment». ♦



Photo: Serge Jongue

## Référendum fédéral

### Un projet anti-démocratique

Le président de la FTQ Fernand Daoust s'est indigné du projet de loi référendaire déposé récemment à la Chambre des communes. Selon lui, le non-encadrement des groupes en présence de même que

l'absence de limite de dépenses risquent de mener aux pires abus. «Il s'agit là d'une attaque cynique aux fondements mêmes de notre démocratie», affirme-t-il. ♦



Photo: Normand Rajotte

On voit ici le président de la FTQ, Fernand Daoust, en compagnie de Maurice Vézina, président du Local 1983 du SFCP au garage Namur de la STCUM, alors qu'avait lieu une séance de signatures de la pétition du Mouvement Québec.

## Nouvelle publication



Jean-Gérin Lajoie, ancien directeur québécois du Syndicat des métallos, vient de publier un ouvrage intitulé "Les relations de travail au Québec". Explorant le système des relations de travail tel qu'il a été tracé par le législateur, le livre décrit aussi comment se vivent les relations de travail au sein de l'entreprise. L'auteur met également en parallèle les relations de travail dans les entreprises syndiquées et non syndiquées. Disponible en librairie, le livre est publié par Gaëtan Morin éditeur. ♦

## Libre-échange avec le Mexique L'UIOVD veut des garanties



Le Conseil conjoint québécois de l'Union internationale des ouvriers et ouvrières du vêtement pour dames (UIOVD-FTQ) exige une consultation véritable et la mise sur pied de programmes garantissant le maintien de conditions de travail et de vie décentes pour les victimes du libre-échange tripartite. L'industrie du vêtement pour dames, déjà durement touchée par l'entrée en vigueur du traité de libre-échange avec les États-Unis, risque de nombreuses pertes d'emplois supplémentaires avec la négociation d'un traité avec le Mexique. Or, le Québec détient 60 % de la production canadienne.

Parmi les manifestants, on peut reconnaître Guy Cousineau, secrétaire général du CTM, Lauraine Vaillancourt, vice-présidente de la FTQ, et Gérald Roy, président de l'UIOVD. ♦

### Molson-O'Keefe à Québec et à Saint-Georges de Beauce

## Écrasantes majorités en faveur des TUAC

C'est par d'écrasantes majorités de 92 % et de 100 % que les employés de Molson-O'Keefe des régions de Québec et de Saint-Georges de Beauce se sont prononcés, le 14 mai dernier, en

faveur du Local 301 des TUAC (FTQ) et contre les Teamsters.

Rappelons par ailleurs que c'est par une majorité de 0,5 % que ces derniers ont été accrédités à l'usine de Montréal. ♦

## “Prenez soin de l'assurance-maladie!”

Alors que notre système de santé et de services sociaux aurait grand besoin d'être amélioré, le gouvernement du Québec est en train de procéder à son démantèlement. Une carte postale destinée à faire connaître votre opposition au premier ministre Bourassa se trouve à

l'intérieur du Monde ouvrier spécial qui vient d'être publié sur la question. Vous êtes invités à signer cette carte et à la retourner à la FTQ. D'autres cartes sont disponibles au Service de l'imprimerie de la FTQ et au Conseil du travail de votre région. ♦

## ‘Oui’ à une Société de développement de la main-d'oeuvre

Le président de la FTQ, Fernand Daoust, s'est porté à la défense de la Société de développement de la main-d'oeuvre que le ministre Bourbeau souhaite mettre sur pied. Pour lui, le développement de la main-d'oeuvre est un élément clé d'une politique pour créer le plein emploi.

Même s'il souhaite des amendements afin notamment de clarifier les pouvoirs de la Société québécoise de la main-d'oeuvre, il estime que «le Québec ne peut plus se permettre d'endurer le fouillis actuel, qui empêche les personnes qui en ont besoin d'avoir accès à des services de main-d'oeuvre de qualité». Il rappelle que le Québec, est à la queue des pays industrialisés dans le domaine de la formation professionnelle et qu'il faut se donner les outils pour s'en sortir.

Le président de la FTQ a qualifié de rétrograde l'attaque lancée par le Conseil du patronat contre le projet de loi. En refusant l'obligation que leur fait le projet ministériel d'aborder d'égal à égal avec les syndicats les problèmes de main-d'oeuvre et d'emploi, les patrons font, selon lui, une brèche importante dans leur discours en faveur de la concertation. «Dans la vraie vie, dit Fernand Daoust, ils la perçoivent comme un empêchement de fonctionner à leur guise.» ♦

## Ligne 1-800 sur les drogues

Le Centre de Référence du Grand Montréal offre désormais un service d'information, de référence et d'écoute orientant les gens adéquatement et rapidement vers les services et ressources compétentes en toxicomanie. Il fonctionne 7 jours par semaine, 24 heures par jour au numéro 527-2626 pour la région immédiate de Montréal et 1-800-265-2626 pour toutes les autres régions du Québec. ♦

## Les Conseils du travail en faveur de Péribonka

C'est à l'unanimité que les membres des Conseils du travail du Saguenay-Lac-Saint-Jean et du Haut du Lac Saint-Jean se sont prononcés contre le projet d'Hydro-Québec d'harnacher la rivière Ashuapmushuan. Ils proposent plutôt la construction d'un quatrième barrage sur la rivière Péribonka.

Ils font valoir que le barrage produirait de l'énergie de base dont la production maximale coïnciderait avec la pointe de consommation hivernale du Québec. Pour chaque dollar investi, disent-ils, le projet Péribonka produirait 25 % plus d'électricité que le projet Ashuapmushuan. De plus, il impliquerait la création de 3 800 années-personnes en seuls emplois directs pour la construction, soit 18 fois plus que le projet Péribonka !

Rodrigue Lessard, représentant régional de la FTQ, souligne que «l'option Péribonka a le mérite de créer des emplois sur une rivière déjà détériorée et permettra de développer le potentiel naturel de la magnifique rivière Ashuapmushuan». ♦

## STRSM

### 36 mises à pied annulées

Les 36 mises à pied qui avaient résulté du réaménagement en profondeur imposé par la Société de transport de la Rive-Sud de Montréal (STRSM) ont été annulées par un arbitre de grief.

Celui-ci a statué que la clause négociée par le Syndicat canadien de la Fonction publique (SCFP-FTQ) empêchait la STRSM de procéder à ces mises à pied même s'il convient que ce plan pourrait améliorer la qualité du service et réduire ses coûts. ♦

## Boycott de la poissonnerie Waldman

Ça joue dur à la poissonnerie Waldman. Les travailleurs et travailleuses sont en grève depuis le 23 janvier 1992. L'employeur a unilatéralement réduit le salaire de 12 \$ à 10 \$ l'heure, réduit la semaine de travail de 40 à 30 heures et éliminé l'assurance-groupe !

L'enjeu de cette négociation: étendre cette dégradation des con-

ditions de travail à tous les magasins de la chaîne *Les Gens de la Mer*. Les conséquences: une diminution de 180 \$ par semaine du salaire de gens qui ont donné 20 ans de leur vie à la compagnie.

C'est pourquoi le Local 500 des TUAC lance le mot d'ordre: **Boycottons Waldman!** ♦

## La taxe sur le tabac: "une grosse erreur"



En retirant sa taxe sur les produits du tabac suite à la manifestation des travailleurs et travailleuses de l'industrie, le ministre fédéral du Revenu national a admis qu'il avait fait «une grosse erreur». Cette taxe avait provoqué l'arrêt immédiat de toute la production des produits du tabac destinés aux États-Unis et la mise à pied de plusieurs travailleurs et travailleuses.

Instaurée en catastrophe pour contrer la contrebande de cigarettes et augmenter les recettes de l'État, la taxe n'aurait fait que remplacer les cigarettes canadiennes par des cigarettes américaines sur le marché de contrebande. Fernand Daoust, faisait remarquer qu'à moyen et à long terme, c'est toute l'industrie qui risquait d'émigrer aux États-Unis. ♦

## Steinberg

### Les syndicats surveillent le respect des conventions collectives

Suite à la vente de Steinberg, le Local 500 des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC) est déterminé à protéger les emplois et à voir au respect des conventions collectives.

Son président, François Lauzon, a prévenu les futurs acquéreurs de Steinberg qu'ils devront respecter intégralement les conventions collectives et que le temps des concessions était terminé.

Il met en garde les acheteurs contre «toute velléité de toucher aux conventions collectives, aux régimes de retraite, aux assurances ainsi qu'au régime de soins dentaires».

François Lauzon ajoute qu'avec la disparition de Steinberg, disparaît également l'ère des concessions pour sauver Steinberg». ♦

POSTE MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Post Office / Postamt

Nbre Bk

F-423

C.P.A. St-Laurent

Port de retour garanti, si adressé à  
Fédération des travailleurs et tra-  
vailleuses du Québec (FTQ), 2100, avenue  
Papineau, 4e étage, Montréal, Québec,  
H2K 4J4, Téléphone: (514) 527-8533.



Passiez des  
Vacances  
jazzées!

## COUPON D'ABONNEMENT

Nom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Ville \_\_\_\_\_  
Syndicat \_\_\_\_\_  
Employeur \_\_\_\_\_  
Code Postal \_\_\_\_\_  
Section locale \_\_\_\_\_  
Nombre d'exemplaires \_\_\_\_\_

L'abonnement au Monde ouvrier est gratuit. Il suffit de remplir le coupon, en répondant à toutes les questions, d'indiquer le nombre de copies que vous voulez recevoir, à la maison ou au travail, et de le retourner à l'adresse suivante:

Le Monde ouvrier - FTQ

2 100, avenue Papineau, 4e étage

Montréal (Québec) H2K 4J4

Téléphone: (514) 527-8533

Si vous déménagez et voulez continuer à recevoir le bulletin de la FTQ, remplissez le coupon d'abonnement et joignez-y l'étiquette qui indique votre ancienne adresse. Merci.